

Annexe à la délibération n°2026/04/16/6



Rapport d'Orientations Budgétaires 2026

Comité syndical du 16 avril 2026

I - Le contexte économique et financier mondial, européen et national (sources Insee/OCDE/OFCE/Ministère de l'économie et des finances, FMI)

Samedi 28 février dernier, les États-Unis avec Israël ont lancé une opération militaire contre l'Iran. Ce conflit se déroule dans une zone de transit majeur des flux pétroliers mondiaux et aura des répercussions internationales en terme d'économie. La contre-offensive iranienne perturbe en effet très sérieusement le détroit d'Ormuz, passage mondial crucial du pétrole et du gaz.

Un choc énergétique risquerait de provoquer des effets dits "stagflationnistes", c'est-à-dire une combinaison d'inflation et de stagnation économique.

Cet exercice d'orientations budgétaires intervient donc une nouvelle fois dans un contexte porteur de multiples incertitudes économiques, sociales et environnementales, rendant les prévisions difficiles à opérer.

A. La croissance mondiale a été résiliente, mais elle devrait se modérer

L'économie mondiale s'est révélée plus résiliente que prévu cette année, à la faveur de l'amélioration des conditions financières, de l'augmentation des flux commerciaux et des investissements liés à l'IA, et de l'orientation des politiques macroéconomiques. Toutefois, des facteurs de fragilité sous-jacents s'accumulent. Des signes de dégradation apparaissent sur les marchés du travail, bien que le taux de chômage dans la zone OCDE soit resté stable à 4,9 %, le nombre d'emplois vacants étant inférieur à la moyenne de 2019 dans de nombreux pays, tandis que la confiance s'effrite. Les risques entourant les prévisions demeurent significatifs, avec notamment la perspective de nouveaux obstacles aux échanges, la possibilité d'une réévaluation brutale des risques sur les marchés financiers, qui pourrait être amplifiée par les tensions liées aux établissements financiers non bancaires faisant jouer l'effet de levier et la volatilité des marchés de crypto-actifs. La persistance d'inquiétudes autour des questions budgétaires pourrait entraîner de nouvelles augmentations des rendements des obligations à long terme, qui pourraient durcir les conditions financières et alourdir la charge du service de la dette, ce qui pénaliserait la croissance économique.

Selon le Fonds Monétaire International (FMI) :

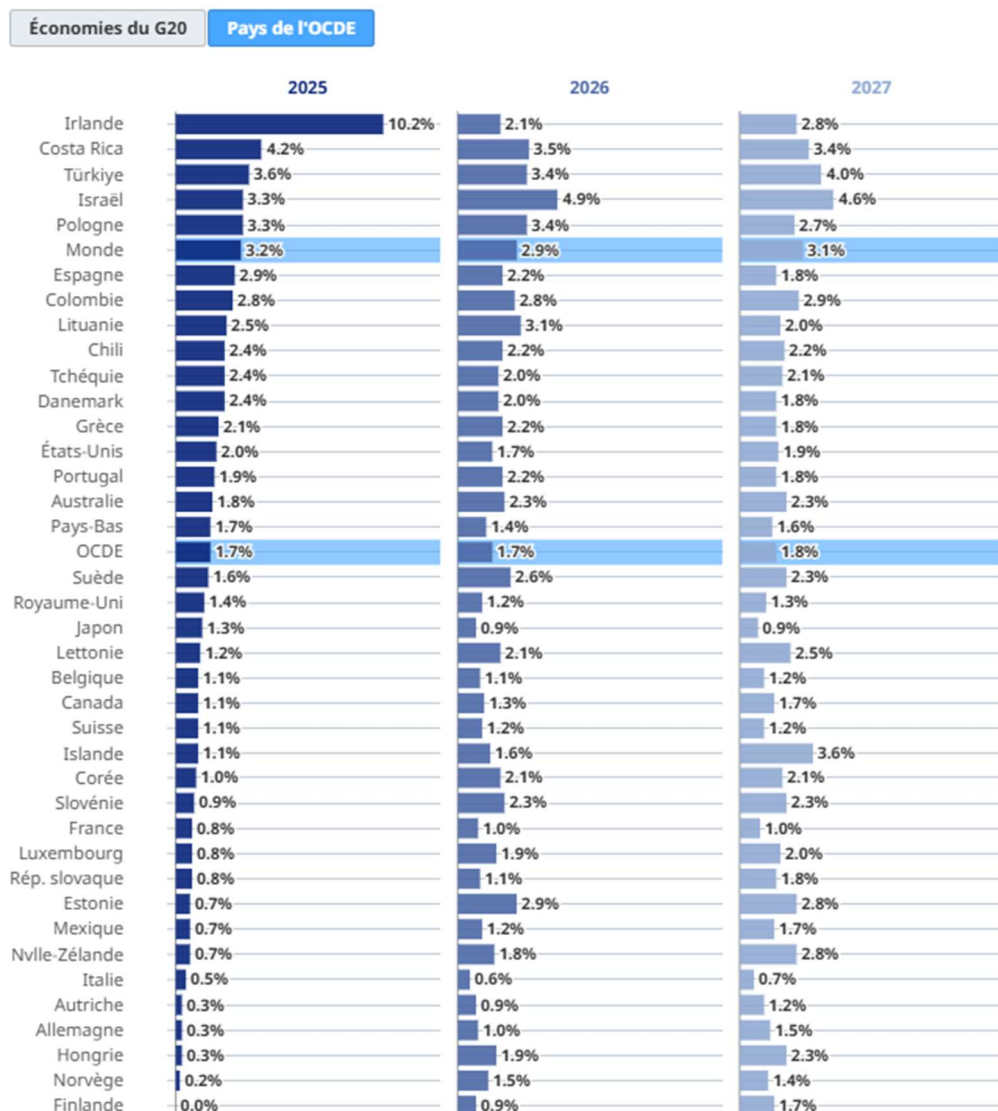
- La croissance mondiale atteindrait 3,3 % en 2026 et 3,2 % en 2027
- L'inflation poursuit sa baisse au niveau mondial, revenant autour de 3,8 %

3,3 %
Projection de croissance du PIB
mondial en 2026

La croissance devrait repartir à la hausse dans la seconde moitié de l'année 2026, à mesure que l'impact des droits de douane s'estompera, que les conditions financières s'amélioreront et que la baisse de l'inflation soutiendra la demande, sachant que les économies asiatiques émergentes resteront les principaux moteurs de la croissance mondiale.

- Aux États-Unis, la croissance du PIB devrait ralentir pour s'établir à 2 % en 2025, puis à 1,7 % en 2026, avant de remonter à 1,9 % en 2027. Ce ralentissement s'explique par la poursuite du recul de la croissance de l'emploi, le fléchissement marqué de l'immigration nette, la répercussion des hausses de droits de douane sur le niveau des prix et une importante réduction des dépenses hors défense,
- Le rythme de croissance de la Chine demeurera inchangé entre 2024 et 2025, à 5 %, avant de fléchir à 4,4 % en 2026 et à 4,3 % en 2027. La consommation sera freinée par l'ampleur de l'épargne de précaution et par le contrecoup du programme de reprise qui a favorisé des achats anticipés de biens durables afin de profiter de prix plus bas,
- L'Inde reste dynamique avec une croissance du PIB qui devrait s'établir à 6,7 % en 2025, 6,2 % en 2027 et 6,4 % en 2028. Le relèvement des droits de douane imposés par les États-Unis devrait peser sur les exportations. La consommation privée sera soutenue par la progression des revenus réels, sachant que l'inflation reste faible et que les impôts sur la consommation diminuent,
- Au Japon, après avoir vigoureusement augmenté de 1,3 % en 2025, la croissance du PIB devrait diminuer à 0,9 % par an en 2026 et 2027. La demande intérieure restera le principal moteur de la croissance, tandis que la demande extérieure freinera légèrement l'activité, compte-tenu des droits de douane imposés par les États-Unis.

Projections de croissance du PIB réel pour 2025, 2026 et 2027
 Glissement annuel, en %



B. En Europe, une politique budgétaire prudente s'impose

La guerre d'agression que mène la Russie contre l'Ukraine et l'aggravation des tensions commerciales continuent d'exercer un effet de freinage sur l'économie en Europe.

Malgré les mesures prises par les pouvoirs publics pour faire face aux chocs extérieurs, les perspectives à court terme sont assombries par une forte incertitude. La désinflation progresse, mais la politique monétaire devrait demeurer vigilante. La politique budgétaire doit dégager des marges de manœuvre pour répondre aux nouveaux besoins de dépenses, notamment dans le domaine de la défense.

Pour assurer la viabilité des finances publiques à moyen terme, la prudence budgétaire reste toutefois de mise. L'Union Européenne devra se doter d'un nouveau budget consacrant à la fois une hausse des ressources budgétaires et une réorientation des dépenses existantes qui cible prioritairement des domaines comme la politique agricole.

Une intégration plus poussée du marché de l'électricité peut contribuer à diminuer les coûts de l'électricité et à stimuler la compétitivité grâce au développement des interconnexions internationale, à l'allègement de la fiscalité de l'électricité et au renforcement de la concurrence.

Pour accroître la productivité, il faut en outre que le marché unique soit plus intégré, avec moins d'obstacles réglementaires, de sorte que les entreprises puissent se développer et innover dans un environnement concurrentiel bénéfique.

- La croissance devrait se redresser progressivement et passer de 1,3 % en 2025 à 1,2 % en 2026 puis 1,4 % en 2027 suite à l'affermissement de la demande intérieure et au rebond des échanges,
- La consommation privée bénéficiera de la résilience des marchés du travail et de la progression des revenus réels,
- L'investissement privé sera freiné par l'incertitude, mais l'amélioration des conditions de financement lui sera bénéfique, tandis que l'investissement public sera soutenu par les financements mobilisés en 2026 au titre de la Facilité pour la reprise et la résilience.
- La croissance des salaires devrait ralentir progressivement, ce qui contribuera à maintenir l'inflation globalement sur la trajectoire de l'objectif.

Une inflation en reflux, mais des taux d'intérêt toujours élevés

En 2025-2026, la plupart des pays retrouvent une inflation "normale", aux alentours de 2 % par an.

Cependant les banques centrales, qui avaient fortement relevé leur taux pour freiner la hausse des prix, ne les ont pas encore totalement abaissés.

Ainsi, en zone euro, le taux directeur de la Banque Centrale Européenne (BCE) devrait rester entre 2,5 % et 3 % jusqu'à la mi-2026. Cette situation stabilise les prix mais ralentit les investissements publics et privés, car l'emprunt reste coûteux.

C. En France, l'incertitude liée à l'action publique pèse sur la croissance économique

La forte incertitude qui a prévalu en 2025, année marquée par la démission de deux Premiers ministres, a pesé sur la croissance, même si l'activité économique s'est redressée au 3^{ème} trimestre, portée principalement par la vigueur des exportations aéronautiques et de l'investissement des entreprises.

Selon les projections, la croissance du PIB devrait diminuer à 0,8 % en 2025, avant de remonter à 1 % en 2026 et 2027. L'incertitude, tant sur le plan national qu'international, a pesé sur la croissance en 2025, entraînant un report des décisions de consommation d'investissement, même si la vigueur des exportations du secteur aéronautique a quelque peu contrebalancé ce phénomène.

- L'inflation a reculé plus rapidement que prévu au 1^{er} semestre 2025, pour s'établir à 0,8 % en octobre 2025, sous l'effet de la baisse des prix réglementés de l'énergie, du ralentissement de la croissance des salaires et de l'intensification de la concurrence dans le secteur des télécommunications,
- Le déficit budgétaire s'élève à 152,5 Md€ en 2025, soit 5,1 % du PIB, après 5,8 % en 2024 et 5,4 % en 2023. Contrairement aux deux années précédentes, les finances publiques n'ont pas dérivé en 2025 et les objectifs des textes financiers adoptés en début d'année 2025, aussi modestes étaient-ils, ont été atteints,
- La baisse de l'inflation est favorable aux ménages et apaise la hausse des charges locales, mais les taux d'intérêt élevés continuent de peser sur la dette publique, comme sur les finances locales.
- La stabilisation de la dette d'ici à 2030 nécessitera des ajustements budgétaires plus profonds et des réformes structurelles destinées à stimuler l'investissement, axées en particulier sur l'amélioration de l'adoption des outils numériques, le soutien à l'innovation en faveur des PME, l'éducation et la formation.
- Le marché du travail a subi une dégradation au 3^{ème} trimestre, mais a bien résisté dans l'ensemble, l'emploi restant supérieur à son niveau d'avant la pandémie.
- L'exposition directe aux droits de douane sur les importations imposés par les États-Unis est limitée, ceux-ci ne représentant que 5 % des exportations, comme des importations,
- L'accroissement des dépenses de défense dans l'ensemble de l'Union Européenne offre des débouchés aux entreprises nationales, en particulier dans l'aérospatiale et les secteurs manufacturiers de pointe.

	2023	2024	2025 (Prévisions)	2026 (Perspectives)
PIB réel	+ 0,9 %	+ 0,7 %	+ 0,6 %	+ 1,0 %
Pouvoir d'achat du revenu disponible	+ 0,6 %	+ 0,8 %	+ 1,0 %	+ 1,2 %
Dette publique (% du PIB)	111,8 %	112,5 %	113,9 %	118,0 %
Taux d'emploi des 15 – 64 ans	68,1 %	68,4 %	68,5 %	68,7 %
Taux de chômage (% de la population active)	7,2 %	7,5 %	7,5 %	7,4 %
Inflation (IPC)	+ 5,0 %	+ 2,5 %	+ 1,3 %	+ 1,3 %

II – Principales mesures issues de la loi de finances 2026 pour les collectivités locales

La loi de finances pour 2026 est parue au Journal officiel de ce 20 février, après un parcours plutôt chaotique : plus de trois mois de débats parlementaires, un recours au 49.3, le rejet des motions de censure et un passage devant le Conseil constitutionnel.

Les collectivités territoriales sont appelées à contribuer massivement à l'effort de redressement des finances publiques, avec un coût estimé à 4,6 milliards d'euros. Les collectivités, et notamment le bloc communal, sont une nouvelle fois la variable d'ajustement du budget de l'État, alors même que leurs marges de manœuvre financières sont déjà fortement contraintes.

L'article 196 institue pour l'année 2026 un dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales, le Dilico2. Instauré en 2025, ce dispositif prévoyait de ponctionner, en 2026, à hauteur de 740 millions d'euros, les régions, départements et intercos, et d'organiser une restitution partielle plus tard. Le Conseil constitutionnel a souligné que "*les communes participent à l'effort général de réduction des déficits publics au titre d'autres dispositifs*", ce qui justifie qu'elles ne soient pas concernées par ce Dilico 2.

Les finances publiques françaises sont sous contrainte. L'État poursuit un effort de réduction du déficit, ce qui limite la croissance des dotations aux collectivités.

Ainsi, pour 2026, les concours financiers de l'État (DGF, dotations d'investissement) devraient rester stables en valeur, mais sans revalorisation significative.

- Le Gouvernement vise un déficit public ramené à - 4,7 % du PIB en 2026, ce qui explique un effort marqué de maîtrise des dépenses
- La DGF est reconduite à 27,4 Mds€, soit une stabilité de la dotation
- Baisse de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) des communes et des intercommunalités de 317 M€
- La création du Fonds d'Investissement pour les Territoires (FIT) fusionnant la DETR, la DSIL et la DPV
- La mesure controversée de baisse de la compensation de la réduction des valeurs locatives des locaux industriels (PSR VLEI), reste bien en place. Le niveau retenu par le Gouvernement est bien celui du Sénat, soit une baisse de 19,3 %
- Sur le FCTVA, l'article 130 confirme le maintien, dans l'assiette du FCTVA, des dépenses de fonctionnement liées à l'entretien des bâtiments publics, de la voirie et des réseaux et à la fourniture de services informatiques, mais le décalage d'un an du remboursement est acté
- Le report de l'intégration de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels (RVLLP) et de la révision de celle des locaux d'habitation est acté à 2027 dans l'article 106. Le calendrier de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation (RVLLH) est reporté de trois ans
- En matière de ressources humaines, le dispositif de rupture conventionnelle pour les fonctionnaires titulaires, après une expérimentation conduite depuis 2020. est pérennisé à compter du 21 février 2026. Ce dispositif permet à un fonctionnaire et à son administration de convenir d'un commun accord de la fin de leur relation de travail, dans un cadre sécurisé, en s'inspirant directement du dispositif existant dans le secteur privé
- L'article 174 octroie aux agentes enceintes, à compter du 1^{er} mars 2026, la possibilité de bénéficier d'un congé pathologique prénatal de trois semaines, contre deux jusqu'à présent

- Augmentation de 3 points du taux de cotisation retraite, soit un coût supplémentaire de 1,2 Md€ pour les collectivités, venant s'additionner aux 3 points de l'an passé et au point de 2024

1/ Extension des conditions d'exonération de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)

Les communes peuvent exonérer, pour la part qui leur revient, les locaux classés meublés de tourisme et les chambres d'hôtes.

2/ La taxe d'aménagement : les exonérations sont étendues aux opérations de construction, d'aménagement et de transformation de bâtiments à destination autre que d'habitation ainsi qu'aux boutiques dont la surface est inférieure à 400 m².

4/ Les communes peuvent exonérer les bâtiments qui servent aux exploitations rurales (granges, écuries, greniers, pressoirs...) de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

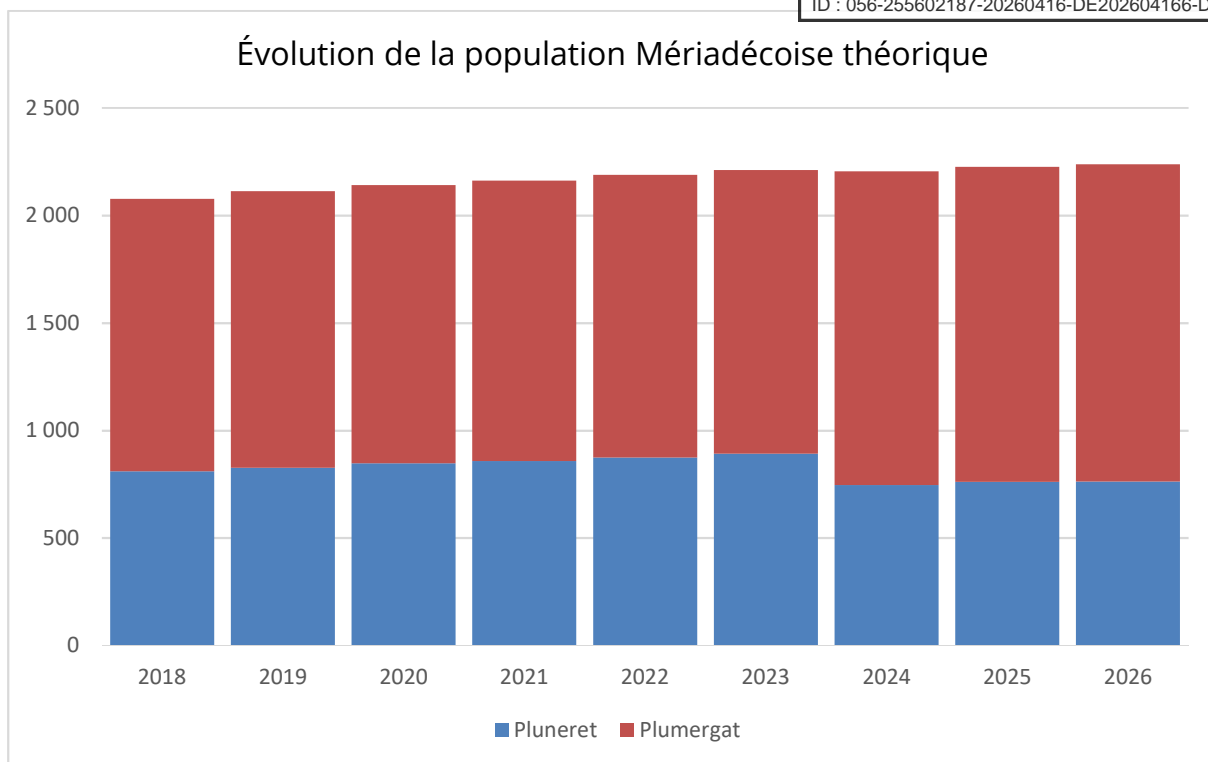
III - L'évolution démographique des communes de Plumergat et de Pluneret

La répartition de la population de Mériadec entre les communes de Plumergat et Pluneret est calculée chaque année au prorata de leur population totale respective, elle est donc théorique.

Commune	Population recensée Selon INSEE 2026	Population totale	Nouveau % de participation	Pour mémoire, % 2025	Pour mémoire population théorique 2025	Évolution en valeur
Plumergat	1 476	2 238	65,96 %	65,80 %	1 465	+ 11
Pluneret	762		34,04 %	34,20 %	761	+ 1

Ces populations "théoriques" sont des estimatifs, elles sont calculées sur la base de l'évolution des populations totales INSEE de chaque commune.

A noter : le périmètre de Plumergat est plus élargi que celui de Pluneret.



Pour mémoire, les statuts prévoient :

- ✚ Une répartition des dépenses de fonctionnement de l'école Xavier Grall au prorata du nombre d'élèves, et au prorata du nombre d'habitants pour les dépenses d'investissement,
- ✚ Une répartition des dépenses de fonctionnement et d'investissement concernant le pumptrack, le complexe sportif et culturel, la salle polyvalente (restaurant scolaire), les toilettes publiques et le terrain d'emprise de la lagune au prorata du nombre d'habitants,
- ✚ Une répartition des dépenses de fonctionnement de l'accueil de loisirs, au prorata du nombre d'enfants accueillis par demi-journées, en fonction de leur provenance (Plumergat ou Pluneret).

De plus, une convention pour la gestion de Mériadec prévoit l'établissement d'un titre de recette exécutoire par chacune des communes, sur la base d'un décompte annuel des dépenses payées et des recettes encaissées l'année n-1. Les frais engagés pour la mise en œuvre par chacune des communes des services sont ainsi répartis :

1. Au prorata du nombre de repas servis aux enfants de chaque commune pour le service de restauration scolaire ainsi que pour le déplacement entre l'école privée Saint-Gilles et le restaurant scolaire,
2. Au prorata du nombre d'élèves de chaque commune pour l'école publique Xavier Grall, ainsi que pour l'accueil périscolaire,
3. Au prorata du nombre d'enfants accueillis par demi-journées, en fonction de leur provenance (Plumergat ou Pluneret) pour l'accueil de loisirs.

4. Selon une quote-part définie annuellement par chaque commune pour les espaces verts du complexe sportif et culturel de Kergohanne, du restaurant scolaire et de l'école publique Xavier Grall.

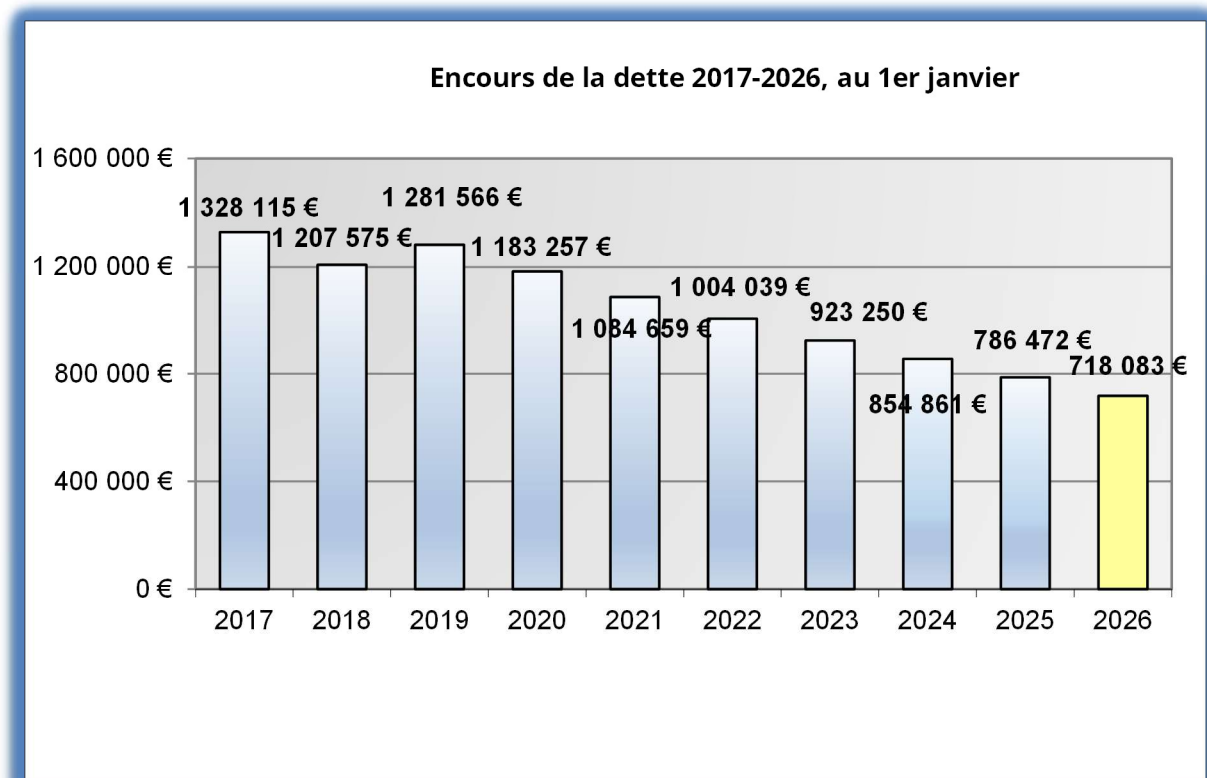
Ce décompte annuel prend en compte :

1. Pour Pluneret : le complexe sportif et culturel de Kergohanne (y compris les espaces verts), les frais du personnel administratif et technique engagés,
2. Pour Plumergat : le restaurant scolaire (y compris les trajets et les espaces verts), l'école publique Xavier Grall (y compris les espaces verts), l'accueil périscolaire, l'accueil de loisirs, les dépenses relatives à l'entretien des toilettes publiques, les frais du personnel administratif et technique engagés,

En parallèle de ces deux documents, une convention spécifique pour la gestion de l'espace Gilles Servat est mise en œuvre.

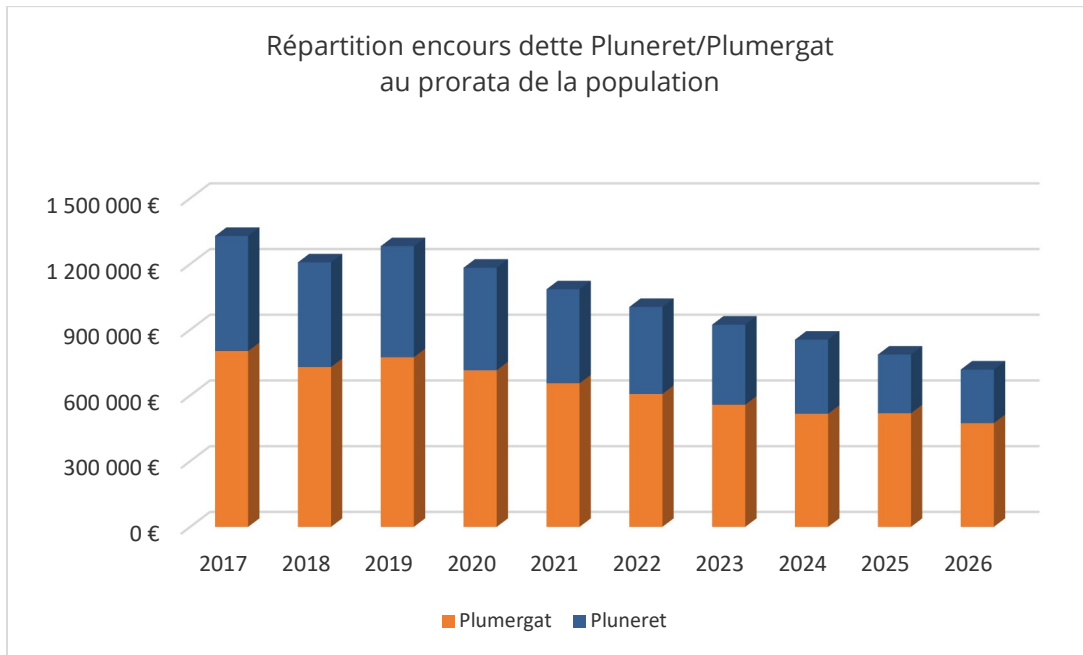
IV - Le niveau d'endettement :

L'encours de la dette du budget du syndicat Mériadec Villages s'élève au 1^{er} janvier 2026 à 718 083 €. Pour mémoire, il s'élevait à 786 472€ au 1^{er} janvier 2025.



Le remboursement de cette dette est réparti au prorata de la population.

Une fois répartie selon ce principe, la dette se présente ainsi :

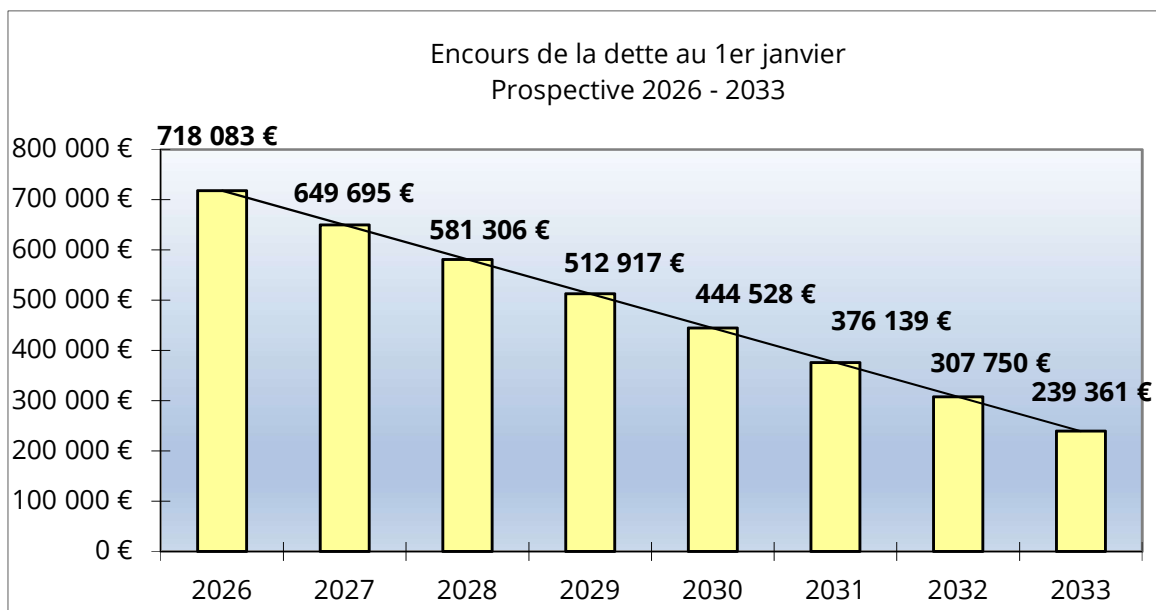


Caractéristiques de la dette du budget au 1^{er} janvier 2026 :

Nombre de prêts	Encours au 01/01/2026	Taux fixe	Observations
1	718 083 €	1,89 %	Refinancement en 2018 : remboursement anticipé de 4 prêts contractés pour la construction de l'école Xavier Grall (1 231 000 €) <u>Échéance</u> : 15 juin 2036

Prospective de l'encours de dette et du remboursement sur 8 ans :

Sans nouvel emprunt, la prospective à 2033 est la suivante :



V – Les projets 2026 :

A/ Les dépenses d'investissement :

Compte tenu des contraintes budgétaires, les dépenses d'équipement 2026 seront limitées aux investissements strictement nécessaires. Il est proposé les travaux et équipements suivants (montants TTC) :

Côté Pluneret

Complexe sportif de Kergohanne

1. L'aménagement autour du pumptrack, à savoir la pose d'une table et de bancs, de jardinières, etc., pour une dépense évaluée à 5 000 €,
2. L'acquisition de deux buts de football A8 rabattables, pour une dépense évaluée à 6 200 €.

Côté Plumergat

Accueil de loisirs rue Victor Graux

1. Une plaque de cuisson et un meuble de cuisine, pour un montant de 380 €,
2. La réfection du plancher dans un bâtiment modulaire, pour un montant de 3 000 € (il s'agit d'une estimation).

Restaurant scolaire

1. Le changement d'un moteur de volet roulant électrique, pour 4 000 €,
2. Le ravalement de façade, effectué en régie, pour 7 000 €,
3. Le changement de tableau électrique, pour 11 000 €.

École Xavier Grall

1. Un serveur de stockage en réseau, pour 700 €,
2. Du mobilier scolaire pour la 1^{ère} classe PS/MS/GS (12 tables et chaises), pour 2 300 €,
3. Du mobilier de rangement et étagères pour 2^{ème} classe PS/MS/GS, pour 2 105 €
4. Une trottinette et un rangement, pour 600 €,
5. Un chariot de rangement de tapis, pour la salle de motricité, pour 500 €,
6. Une banquette "tour d'arbre" en bois, pour disposer autour d'un arbre fruitier de leur jardin, pour 500 €,
7. La réfection de joints de sol, pour 5 000 € (joints à chaud qui se décollent entre les lés, sur l'ensemble du bâtiment),
8. Une réparation de volets, pour 4 000 €.

Des provisions pour d'éventuels travaux imprévus seront inscrites, pour 5 000 €.

B/ Quels projets pour l'avenir ?

En priorité :

Une réflexion est à lancer sur la problématique de stationnement due à la création du pumptrack : acquisition du terrain d'une superficie de 7 000 m², à proximité de la salle Gilles Servat ?

Année	Lieu	Objet	Montant
2027	Restaurant scolaire et école Xavier Grall	Diagnostic état des toitures	3 000 €
2027	Stade de Kergohanne	Habillage en bois du container maritime	9 000 €
		Peinture intérieure des vestiaires sportifs	6 500 €
		Ravalement des vestiaires	9 000 €
2028	École Xavier Grall	Rafraîchissement des peintures intérieures	
	Stade de Kergohanne	Ravalement de la salle du Léran	5 000 €
		Arrosage automatique du terrain d'entraînement	14 000 €
2029	Stade de Kergohanne	Réfection du sol du city stade	17 000 €
2030	Stade de Kergohanne	Extension de l'éclairage du terrain d'entraînement	40 000 €
		City stade : éclairage à revoir (zones d'ombre)	10 000 €
?	École Xavier Grall	Extension du préau	
		Végétalisation de la cour, pose d'une tonnelle rigide ou ombrière pour créer une zone d'ombre	
		Agrandissement de la cour	

C/ Les recettes d'investissement :

- FCTVA, correspondant aux dépenses d'équipement réalisées en 2025, s'élèverait pour 2026 aux alentours de 51 000 € (le taux de compensation reste fixé à 16,404 %),
- La régularisation des écritures 2025 : la participation des communes pour les travaux ALSH et pumptrack a été encaissée en section de fonctionnement : une régularisation d'écritures permettra de faire apparaître ces recettes en section d'investissement, c/ 13 248 €, pour un montant de 161 700 €.

D/ Les dépenses de fonctionnement :

Accueil de loisirs

- Mobilier bibliothèque pour périscolaire et peinture du pignon, fait en régie : 2 100 €

École Xavier Grall

- Aménagement d'un plan de travail et ravalement de la façade, faits en régie : 2 300 €

Au stade de Kergohanne

- Luminaires salle de Kergohanne : 1 200 €
- Travaux de régénération du terrain d'entraînement : 6 000 €
- Fertilisation du terrain d'honneur : 1 250 €
- Provision pour fournitures travaux réalisés par les services techniques de Pluneret (peinture traçage, filets...): 3 800 €.